

OBJECTIF



- Apporter aux participants une méthodologie de réflexion préalable au travail en hauteur.
- Connaître les exigences normatives et réglementaires du travail en hauteur.
- Aider à la mobilisation du personnel face aux risques de chutes de hauteur.
- Être capable d'identifier les situations de risques de chute de hauteur et s'assurer que les entreprises proposent les bonnes mesures de prévention.
- Faire respecter les règles liées au travail en hauteur auprès des entreprises extérieures.

Prérequis



- Lire, comprendre et parler français.

Durée



- 1 Jour

Effectifs



- Maximum de 8 stagiaires

PROGRAMME



Phase théorique :

- Sensibilisation aux risques de chutes de hauteur
- L'évaluation du risque de chute dans l'entreprise
- Les équipements pour un travail temporaire en hauteur
Texte réglementaire et législatif
- La protection collective
- La protection individuelle
- Présentation du matériel de protection individuel
Contrôle et rangement des équipements
- Visite des situations à risque dans l'entreprise

MOYENS



Pédagogiques

- Exposés interactifs / Etude de cas
- Supports vidéo et informatiques

Evaluation de la formation

- Mises en situation théorique de chaque stagiaire
- Questionnaire individuel de contrôle des connaissances

POINTS FORTS



- Adaptation à vos besoins
- Des formateurs, passionnés et experts dans leur domaine
- Compte rendu de fin de formation